

## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/01/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	12

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Mans  
Le : 20/01/2023

L'an 2023, le 16 Janvier à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Avoise s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur d'AMÉCOURT Antoine, Maire, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 09/01/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/01/2023.

**Présents** : M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire, Mmes : BORDIN Ingrid, CHEDET Laurence, DROUIN Valérie, GIGOMAS Jeanine, HEURTEBISE Sandrine, LETESSIER Céline, MM : BASNIER Serge, BESNIER Claude, COPHIGNON Alain, DUCLOS Dominique, MORIN Jean-Louis

**Excusés** : M. GOIBEAU Ludovic

**Absents** : M. ROBIN Thierry

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BORDIN Ingrid

### 2023-008 – Département de la Sarthe : subvention pour la rénovation des sanitaires du camping municipal.

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 7 novembre 2022, a décidé de valider les travaux de rénovation des sanitaires du camping municipal.

Le département de la Sarthe propose une subvention pour les hébergements, sites et équipements touristiques publics

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré :

- Donne son accord pour la réalisation du projet de rénovation des sanitaires du camping municipal d'un montant prévisionnel de 125 000 € HT
- Sollicite auprès du Conseil départemental une subvention de 25 % du montant des travaux HT plafonnées à 100 000 € HT soit une subvention d'un montant de 25 000€.
- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 20 % du montant HT.
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la Commune

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 20/01/2023  
Le Maire  
Antoine d'AMÉCOURT



Accusé de réception en préfecture  
072-217200211-20230116-2023-008-DE  
Date de réception préfecture : 20/01/2023